

Séance du 03 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votes pour : 32
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 32

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à C. LESOU, C. CODDET à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à M. AERENS

Date de la convocation
27/09/2023

Secrétaire de séance : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Date de publication
11/10/2023

Délibération n° 077-2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 à l'approbation de l'assemblée.

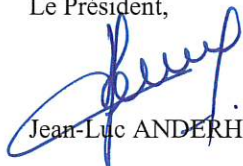
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,


Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE